

Rapport annuel



09

Sommaire	2	Mission
	3	Message du président
	4	Conseil d'administration
	5	Message du directeur général
	6 et 7	Rapport du comité des éleveurs de dindon
	8 et 9	Contingentement
	11 à 13	Affaires économiques et programmes
	14	Salubrité à la ferme et soins aux animaux
	15	Protection de l'environnement
	16	Gestion de l'offre et négociations à l'OMC
	17	Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA)
	18 à 20	Marketing et communications
	21	Personnel des ÉVQ
	22	Syndicats régionaux
	23 à 33	États financiers au 31 décembre 2009
	35	Rapport du comité de vérification

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Issus des syndicats d'éleveurs de volailles, les Éleveurs de volailles du Québec sont regroupés en association professionnelle qui a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Ils peuvent agir sur les plans local, régional, provincial, national et international concernant les questions qui les préoccupent.

En plus de consulter leurs membres, les Éleveurs de volailles du Québec doivent favoriser et stimuler leur mobilisation et leur participation tout en les tenant informés sur les événements, les enjeux et les perspectives d'avenir du monde avicole.

Lieu de concertation, les Éleveurs de volailles du Québec doivent donner plus de force et de possibilités à la mise en marché collective des produits avicoles. Ils doivent donc mettre en place différents services pour le fonctionnement du plan conjoint ou pour les autres outils de mise en marché.

Les Éleveurs de volailles du Québec comptent, pour remplir leur mission, sur la participation de leurs membres, de leurs dirigeants, de leurs employés et des syndicats régionaux.



Message du président



Avec cœur et rigueur

40 ANS D'HISTOIRE CETTE ANNÉE...
C'EST MAJEUR! D'AUTANT PLUS QU'EN
RE Pensant à toutes ces années,
JE CONSTATE AVEC FIERTÉ NOS AVANCÉES
ET LES PAS DE GÉANT QUE NOUS AVONS
RÉALISÉS ENSEMBLE AVEC NOS PARTE-
NAIRES. PAS DE GÉANT QUI FONT
QUE POULET ET DINDON COMPTENT
AUJOURD'HUI PARMI LES PRODUCTIONS
AGROALIMENTAIRES LES PLUS SAINES ET
VIGOUREUSES QUI SOIENT AU QUÉBEC.

S'il nous est donné de tracer un bilan global si positif, c'est qu'au fil des ans nous avons mené chaque dossier et chaque projet « avec cœur et rigueur ». Pour réussir, nous avons dû relever des défis et faire preuve de dynamisme et d'initiative. Nous avons défendu nos mécanismes de vente, nos parts de marchés et notre gestion de l'offre tout en produisant des volailles hautement appréciées des consommateurs. La croissance de notre production et de la consommation de volailles en font foi depuis 40 ans.

L'année 2009 n'aura pas été différente. Le travail que nous avons accompli est tout à fait représentatif de nos réalisations passées et selon l'énoncé qui souligne notre 40^e anniversaire... Nous avons... *bâti notre futur!*

Il faut dire que, sous le leadership du Québec, les marchés de la volaille au Canada se sont très bien comportés en 2009. L'adéquation étroite entre l'offre et la demande est garante de la croissance des échanges commerciaux. Il nous faut donc répondre à cette demande. À ce titre, un de nos objectifs en tant qu'éleveurs de volailles du Québec est certainement de maintenir, voire d'augmenter, nos parts de marchés face aux protéines concurrentes. Par ailleurs, notre solide position concurrentielle à l'échelle canadienne devrait nous amener à moyen et à long terme une augmentation de notre production.

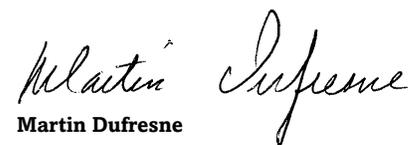
Cela nous amène à l'enjeu du commerce international. Vu de l'extérieur, le dossier de l'OMC ne semble pas avoir été très actif en 2009. Ce n'est qu'une illusion. Dans les faits, des gens s'affairent présentement à Genève et nous faisons toujours face à la menace d'un accroissement des accès à nos marchés. C'est pourquoi nous participons activement avec le GO5 du Québec au développement d'une *Campagne internationale pour le respect du droit à l'alimentation*. Nous préparons aussi le lancement d'un appel à la cohérence à l'OMC, et ce, de concert avec des organisations agricoles nationales et internationales et la société civile. En substance, nous demandons aux tenants du libre commerce planétaire de respecter leurs engagements sur le plan de la sécurité alimentaire, des besoins des collectivités rurales et du développement durable. Au cours des prochains mois, nous participerons avec le GO5 à différentes tribunes internationales afin de défendre notre position et, ultimement, de protéger notre système de gestion de l'offre.

Deux autres dossiers au sujet desquels nous avons pris des décisions importantes touchent la relève et l'accès aux quotas. D'abord, nous avons modernisé notre programme dédié à la relève afin de mieux soutenir les éleveurs souhaitant démarrer ou accroître un élevage de volailles. Ensuite, dès le début 2010, le conseil d'administration des Éleveurs de volailles du Québec a suspendu les transferts de quotas dans le poulet et le dindon sauf entre les membres d'une famille immédiate. L'objectif visé est simple : mettre en place un système d'échange permettant d'uniformiser les conditions d'accès au quota pour tous les acheteurs et maintenir la position concurrentielle de nos fermes.

Dans ces dossiers, et dans tous les autres qui nous occupent au quotidien, les décisions prises doivent être judicieuses. C'est pourquoi nous terminons la préparation des plans stratégiques du poulet et du dindon, auxquels ont participé à deux reprises les conseils d'administration des syndicats régionaux. Nous y avons revu la mission des ÉVQ, articulé une vision, défini des valeurs et mis en place des pistes d'action concrètes.

Nous célébrons donc en 2010 le 40^e anniversaire des Éleveurs de volailles du Québec. Compte tenu de l'importance stratégique des dossiers que nous traitons, 2010 sera une année charnière qui nous permettra de jeter les bases des prochaines décennies en aviculture. Décennies que nous voulons à l'image des précédentes : stimulantes et remplies de succès pour tous les éleveurs de volailles.

En terminant, je tiens à saluer le professionnalisme des éleveurs de volailles du Québec sur leurs fermes. Je remercie également l'ensemble de nos partenaires qui, toujours, démontrent leur volonté à travailler en équipe. Enfin, je tiens à souligner le travail exceptionnel du personnel de notre organisation qui, inlassablement, pilote dossiers et projets de main de maître.


Martin Dufresne

Conseil d'administration

Les membres

Les Éleveurs de volailles du Québec regroupent les éleveurs de poulet et de dindon du Québec, détenteurs de quota de production. Chacun de ces éleveurs fait partie d'un syndicat régional. En tout, il existe onze syndicats régionaux d'éleveurs de volailles au Québec.

Les dirigeants

Élus à tous les ans dans chacune de leur région respective, les onze présidents régionaux forment le conseil d'administration. Entre eux, ils élisent un président, deux vice-présidents et deux membres qui formeront le comité exécutif. Le conseil d'administration décide des orientations à donner sur les politiques, la réglementation et les questions qui concernent les Éleveurs de volailles du Québec. De son côté, le comité exécutif voit aux affaires courantes et s'assure que les suites aux décisions du conseil d'administration sont données.

Les comités

Les élus participent à plusieurs comités qui contribuent au mandat des Éleveurs de volailles du Québec afin de répondre à des enjeux plus spécifiques qui concernent la production avicole.

Martin Dufresne, président, Lanaudière
Jean-Paul Bouchard, 1^{er} vice-président, Québec
Yves Campeau, 2^e vice-président, Saint-Jean-Valleyfield
Léon Gagnon, membre du comité exécutif, Mauricie
Carole Girard, membre du comité exécutif, Saguenay-Lac-Saint-Jean
Nil Béland, Outaouais-Laurentides
Normand Teasdale, Montérégie-Est
René St-Pierre, Centre-du-Québec
Jo Anne Cyr, Estrie
Magella Pépin, Beauce
Denis Charrois, Côte-du-Sud





Message du directeur général

Fier d'être au cœur de l'action

LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT ANNUEL CONSTITUE TOUJOURS UN ÉVÈNEMENT. CELUI-CI EST D'AUTANT PLUS IMPORTANT QU'IL MARQUE LES 40 ANS DE NOTRE ORGANISATION. BEAUCOUP D'ÉLUS ET DE PERMANENTS ONT MIS L'ÉPAULE À LA ROUE DURANT CES QUATRE DÉCENNIES. AUTANT DE GENS QUI PEUVENT PARTAGER AUJOURD'HUI LA FIERTÉ D'AVOIR PRIS PART À L'ACTION ET D'AVOIR PROCURÉ AU QUÉBEC UNE POSITION DE CHOIX DANS L'AVICULTURE CANADIENNE.

En quarante années, il y a certes eu plusieurs faits marquants et, si aujourd'hui la voie paraît être tracée, il faut reconnaître que cela n'a pas toujours été le cas. Nos prédécesseurs étaient des pionniers, ils ont dû battre les sentiers et il faut leur en être reconnaissant.

L'existence des ÉVQ n'a pas toujours été un long fleuve tranquille et l'année 2009 a certainement connu son lot de faits marquants. Elle pourrait même constituer une année record à ce titre. En effet, les dossiers de la relève, du commerce interprovincial et de l'accès aux quotas, qui revêtent tous une importance majeure pour les éleveurs de volailles et pour leur avenir, font actuellement l'objet d'un processus de révision en profondeur qui s'est amorcé en 2009 et qui se conclura en 2010. Ces initiatives font partie des pièces maîtresses du plan stratégique des ÉVQ, pour lequel les enjeux suivants ont été identifiés en 2009: l'amélioration de la compétitivité de l'élevage de poulet et de dindon au Québec, le développement des marchés québécois et canadiens de la volaille, le soutien à la relève en cohérence avec les valeurs de l'organisation et l'amélioration continue de la gouvernance.

De ce plan stratégique, le développement d'un mécanisme de stabilisation du commerce interprovincial entre le Québec et l'Ontario constitue sans nul doute le premier jalon d'une démarche visant à préserver une mise en marché efficace et ordonnée du poulet au Québec et au Canada. Ces actions nous amèneront à ajuster progressivement les systèmes d'approvisionnement afin de rationaliser de façon durable les échanges entre ces deux provinces. Il s'agit là d'une étape préliminaire à la conclusion de la *Convention de mise en marché du poulet*, dont les négociations pourraient reprendre à la deuxième moitié de 2010. Tant au niveau du commerce interprovincial que de la *Convention*, l'objectif que nous poursuivons est de mettre en place les conditions qui garantiront aux ÉVQ et à la filière du Québec la capacité de renforcer leur position concurrentielle et de connaître un essor à la mesure de leur potentiel.

Sur un autre plan et non le moindre, le conseil d'administration et le comité des éleveurs de dindon ont pris la décision de développer et de mettre en place des mécanismes de vente centralisée pour le quota de poulet et pour le quota de dindon. Il a été établi que ces mécanismes devront, entre autres, tenir compte de la nature des parties à la transaction ainsi que des particularités de chacune des trois zones de transaction du quota. À ce sujet, la suspension des transactions de quota de poulet et de dindon au début de l'année 2010 ouvre une fenêtre qui nous permettra de définir précisément les mécanismes de transaction ainsi que de procéder à l'incontournable révision des règlements qui en découle. En termes de calendrier de travail, notre objectif est de procéder à une première vente centralisée avant la fin de 2010.

Au chapitre de la biosécurité, les ÉVQ se sont penchés sur l'intérêt d'élargir le champ d'intervention de l'ÉQCMA. En tant que membres de son conseil d'administration, les ÉVQ ont ainsi demandé à cet organisme de développer un protocole décrivant les modalités d'intervention dans le cas de maladies dites «à incidence économique». C'est à suivre en 2010.

Le *Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme (PASAF)* a, quant à lui, atteint sa vitesse de croisière. Il s'avère maintenant que 99% des éleveurs de poulet sont certifiés. Chez les éleveurs de dindon, le PSAF et le *Programme de soins des troupeaux* poursuivent également leur implantation à un rythme accéléré et avec des résultats tout aussi probants.

Outre la salubrité et la biosécurité, l'innovation fait également partie de nos préoccupations. Nous évaluons ainsi la possibilité de produire à grande échelle du poulet sans aucun antibiotique. Pour ce faire, nous avons mis sur pied un groupe de travail composé des fabricants d'aliments, des acheteurs ainsi que de la Chaire avicole. Ce groupe de travail a obtenu les budgets requis à la réalisation d'un important projet de recherche déjà amorcé et qui produira ses premiers résultats en 2010.

Sur le plan de la gestion des affaires internes, nous procédons en 2009 et en 2010 au remplacement de *Volbec*, le système informatique qui supporte depuis près de 20 ans la gestion de la production et des périphériques et services qui s'y rattachent. Notre nouveau système informatique, baptisé *Voltige*, représente un investissement majeur non seulement en termes financier mais aussi au niveau du travail du personnel des ÉVQ pour son implantation. En fonction à la fin de 2010, *Voltige* permettra aux ÉVQ d'offrir à leurs membres des services plus sophistiqués et plus flexibles.

Cette dernière année aura donc été fort remplie. Cela fait toujours un peu cliché d'entendre qu'une organisation «traverse une période charnière». J'ose néanmoins affirmer que le 40^e anniversaire des ÉVQ coïncide avec une période stimulante et fort importante de leur existence. En mon nom et en celui du personnel des ÉVQ, je tiens à dire que nous sommes fiers d'y être, fiers d'être au cœur de l'action. Je remercie les membres du conseil d'administration ainsi que tous les éleveurs de leur confiance et de leur soutien. Je lève également mon chapeau à toute l'équipe du personnel: ce sont des gens dévoués et c'est ensemble que nous continuerons à bâtir le futur des éleveurs de poulet et de dindon.

Longue vie aux Éleveurs de volailles du Québec!

Pierre Fréchette

Rapport du comité des éleveurs de dindon

LE COMITÉ DES ÉLEVEURS DE DINDON DU QUÉBEC VOIT AU BON CHEMINEMENT DES DIVERS DOSSIERS TOUCHANT DIRECTEMENT ET INDIRECTEMENT LA MISE EN MARCHÉ DU DINDON AU QUÉBEC ET AU CANADA. AINSI, LES MEMBRES DU COMITÉ TRAITENT DE QUESTIONS RELATIVES, ENTRE AUTRES, À L'ALLOCATION, AU COMMERCE INTERNATIONAL, À LA SALUBRITÉ, À L'ENVIRONNEMENT, À LA COMMERCIALISATION ET À L'EXPORTATION.

Les ventes de dindon au détail ont connu une autre année de croissance au Canada en 2009. La croissance des ventes, quoique moins importante, a aussi été au rendez-vous au Québec tandis que l'Ontario a connu une forte baisse de ses ventes de dindon. Malgré tout, les allocations ont été réduites en 2009 afin de compenser la trop grande augmentation de production de 2008 et le reflux des inventaires attribuables à la faiblesse du marché institutionnel pendant la récente période de ralentissement économique.

Toujours en matière d'allocation, rappelons que l'entente de l'Est, qui répartit les demandes d'allocation supplémentaires entre le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, arrivera à échéance en avril 2011. C'est dans ce contexte que nous avons entrepris l'exercice de planification stratégique sur le dindon en 2009.

Notre défi est et demeure de consolider la place du dindon sur les marchés québécois et canadiens, et le plan stratégique constitue un instrument essentiel afin d'y arriver.

Fait à noter, les ÉVQ ont modifié significativement la grille de prix du dindon léger en 2009 en créant la catégorie *Dindon à griller mixte* en remplacement des catégories *Dindon à griller mâle* et *Dindon à griller femelle*. Dans la nouvelle catégorie *Dindon à griller mixte*, le prix payé à l'éleveur a été bonifié par rapport aux anciennes catégories. Le prix de la femelle lourde produite en dindon à griller de même que celui de la femelle lourde produite en femelle lourde a par ailleurs été ajusté à la baisse de façon à refléter la différence dans les coûts de production à la ferme entre les deux races. Cet ajustement, en application progressive depuis novembre 2009, a été apporté afin d'assurer que la production de dindon du Québec corresponde plus adéquatement aux besoins du marché.

En ce qui concerne le *Plan de commercialisation du dindon*, le comité a renouvelé ses ententes avec Olymel et Exceldor. Chez Olymel, deux postes dédiés totalement et exclusivement au dindon ont été créés. Les titulaires de ces postes planchent déjà sur l'élaboration de nouveaux produits et l'identification et l'exploitation de nouveaux marchés en 2010 et 2011. Quant à la coopérative Exceldor, elle continuera à faire la promotion du dindon en sac comme elle le fait très bien depuis quelques années. Parallèlement, les ÉVQ ont créé un précédent en embauchant le courtier Clark, Drouin, Lefebvre (CDL) pour faire la représentation du dindon dans le secteur de la restauration et des services alimentaires au Québec. CDL complètera ainsi les efforts d'Olymel et d'Exceldor auprès du secteur à fort potentiel de développement que représentent la restauration et les services alimentaires.



Cameron Lavallée, délégué aux ÉDC, Québec
Martin Dufresne, président, Lanaudière
Laurent Mercier Jr, Lanaudière
Léon Gagnon, Mauricie
Michaël Boulay, Montérégie-Est
Pierre-Luc Leblanc, Montérégie-Est
Guy Jutras, Centre-du-Québec

Rappelons que notre objectif ultime est de générer une production additionnelle pour les éleveurs de dindon du Québec et de renforcer notre position concurrentielle au Canada.

Au chapitre de la salubrité du produit, la certification en vertu du *Programme de salubrité des aliments à la ferme* (PSAF) a nettement progressé. À la fin de cette deuxième année d'implantation du processus, 99% des éleveurs ont été audités à la ferme. Quant au *Programme de soins des troupeaux* (PST), 64% sont désormais certifiés.

Ce rapport ne saurait être complet sans aborder la suspension des transactions de quotas de dindon. Cette décision s'appuie sur notre responsabilité collective d'assurer que la production du dindon se fasse d'une façon ordonnée et équitable pour l'ensemble des éleveurs. Nul doute que 2010 verra la mise en place d'un système de vente centralisée qui permettra d'atteindre nos objectifs.

L'année 2009 fut fort active et 2010 le sera certainement tout autant. Nous célébrerons alors notre 40^e anniversaire d'existence à veiller aux destinées de la production de dindon au Québec et à démontrer encore et toujours la pertinence de notre organisation. Soyons fiers de l'implication et du dynamisme de nos membres et de tout le travail accompli depuis 1970.



Planification – organisation

Le Service du contingentement des Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) a poursuivi en 2009 la refonte du système informatique de gestion des quotas. Cette opération entreprise en 2008 était rendue nécessaire étant donné la désuétude des langages informatiques utilisés et l'obligation de faire évoluer les outils administratifs. L'opération, découpée en plusieurs étapes allant de l'analyse préliminaire des différents modules à l'approbation des versions en passant par plusieurs séries de tests, implique tout le personnel des ÉVQ travaillant au Service du contingentement. L'objectif est d'implanter graduellement le nouveau système à compter de l'automne 2010.

Réglementations – conventions

Le comité de réglementation du poulet n'a pas tenu de rencontre en 2009, les demandes de modification à la réglementation devant être précédées d'une réflexion sur des concepts de base de notre organisation. Dans le cadre de la planification stratégique, certains sujets de fond comme la détention maximale de quota et la notion de famille ont été discutés avec la participation des administrateurs des syndicats et ont mené à l'adoption par le conseil d'administration d'une charte des valeurs de l'organisation. Aidé de cet outil, le comité reprendra en 2010 l'analyse des résolutions proposant des modifications à la réglementation.

La *Convention de mise en marché du poulet au Québec* est échue depuis le 31 décembre 2007. Elle continue de s'appliquer tant qu'une nouvelle convention n'a pas été conclue et homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. À cet effet, les négociations débutées en décembre 2007 ont donné lieu à plusieurs rencontres en 2009. Les trois parties à la *Convention* ont tenu des rencontres bilatérales et deux séances en présence du conciliateur de la Régie.

Quoiqu'aucun règlement ne soit intervenu, ces rencontres ont permis aux parties de mieux exposer leur position respective et de se rapprocher sur certaines dispositions mineures.

À la suite d'un engagement pris en septembre devant les régies nationale et provinciales de ramener à un niveau acceptable les échanges de poulets vivants entre les provinces de Québec et de l'Ontario, les éleveurs et les acheteurs du Québec et de l'Ontario travaillent intensément à corriger les systèmes d'approvisionnement des deux provinces afin de stabiliser à long terme le commerce interprovincial. Ces mesures devront évidemment être intégrées à la *Convention de mise en marché*.

Aucune modification n'a été apportée en 2009 au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* ainsi qu'à la *Convention de mise en marché du dindon*. Par ailleurs, les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) sont en train de réécrire l'ensemble de leur réglementation pour l'adapter au nouveau modèle d'attribution des allocations, basé sur l'identification d'un volume de dindons entiers et d'un volume pour le dindon surtransformé. Les ÉVQ participent activement à l'élaboration de ces règlements qui devraient être adoptés en 2010.

Par ailleurs, le comité des éleveurs de dindon a autorisé, lors du calcul du pourcentage d'utilisation de l'année 2009-2010, la conversion de 14 850 m² de quota de dindon lourd en quota de dindon léger afin de maintenir l'équilibre du ratio kilogramme au mètre carré des deux productions. Il s'agit d'une conversion temporaire et les éleveurs qui ont demandé cette conversion verront leur quota reconverti automatiquement en quota de dindon lourd pour l'exercice 2010-2011.

En 2009, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu quelques audiences pour arbitrer des litiges issus de la mise en application de la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention de mise en marché du poulet*. À titre de partie intéressée, les Éleveurs de volailles du Québec ont participé à toutes ces audiences pour s'assurer que l'intérêt des éleveurs y était représenté. Certaines décisions en regard de ces litiges ont été rendues par la Régie en 2009 alors que d'autres connaîtront un dénouement en 2010.

Contingentement

Nombre de titulaires de quota, éleveurs au 31 décembre 2009

Poulet et dindon

Au 31 décembre 2009, la répartition des 839 éleveurs, titulaires de quota se lit comme suit :

- 776 titulaires de quota de poulet;
- 133 titulaires de quota de dindon;
- 70 titulaires de quota produisent à la fois du poulet et du dindon.

Relève avicole

Après avoir suspendu le *Programme d'aide à la relève avicole*, le conseil d'administration a adopté les principes d'un nouveau programme de relève qui entrera en vigueur en 2010. Le nouveau programme, qui s'adresse essentiellement à des éleveurs actifs dans la production, prévoit un prêt maximal de 200 m² de quota remboursable à compter de la 12^e année. Des modalités seront adoptées pour assurer une transition harmonieuse et l'équité entre les bénéficiaires du nouveau et de l'ancien programme.

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - POULET

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2009			
	2009	2008	2009	2008	NBRE ACHATS		NBRE VENTES	
					m ²		m ²	
01 Outaouais-Laurentides	31	30	98 200	99 144	8	3 478	9	4 532
02 Lanaudière	154	155	489 595	484 256	52	20 055	30	14 937
03 Mauricie	49	50	159 441	178 507	12	11 672	41	30 824
04 Québec	58	60	204 575	212 035	5	2 447	22	9 929
05 Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	5	28 110	28 110	0	0	0	0
06 Saint-Jean-Valleyfield	14	14	50 513	50 756	0	0	4	265
07 Montérégie-Est	249	251	698 182	685 578	87	39 078	77	27 298
08 Centre-du-Québec	90	96	305 003	302 430	21	13 685	23	11 332
09 Estrie	15	15	24 136	22 916	6	1 920	2	700
10 Beauce	90	88	210 520	204 145	22	14 167	7	7 880
11 Côte-du-Sud	21	22	74 201	73 006	5	3 236	3	2 041
TOTAL	776	786	2 342 476	2 340 883	218	109 738	218	109 738

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - DINDON

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2009			
	2009	2008	2009	2008	NBRE ACHATS		NBRE VENTES	
					m ²		m ²	
01 Outaouais-Laurentides	3	3	1 200	1 200	0	0	0	0
02 Lanaudière	18	20	74 002	74 302	4	1 800	5	2 100
03 Mauricie	7	7	24 694	24 894	0	0	1	200
04 Québec	24	25	91 868	93 722	4	1 150	10	3 004
05 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0
06 Saint-Jean-Valleyfield	2	2	4 355	4 355	0	0	0	0
07 Montérégie-Est	56	56	357 250	355 200	8	11 566	4	9 516
08 Centre-du-Québec	6	7	25 173	26 723	0	0	2	1 550
09 Estrie	1	1	1 600	1 600	0	0	0	0
10 Beauce	15	15	41 428	39 774	6	2 004	1	350
11 Côte-du-Sud	1	1	1 512	1 312	1	200	0	0
TOTAL	133	137	623 082	623 082	23	16 720	23	16 720

Vérifications, inspections, enquêtes

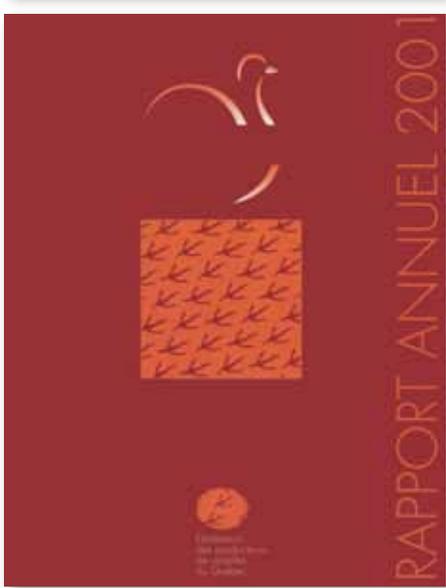
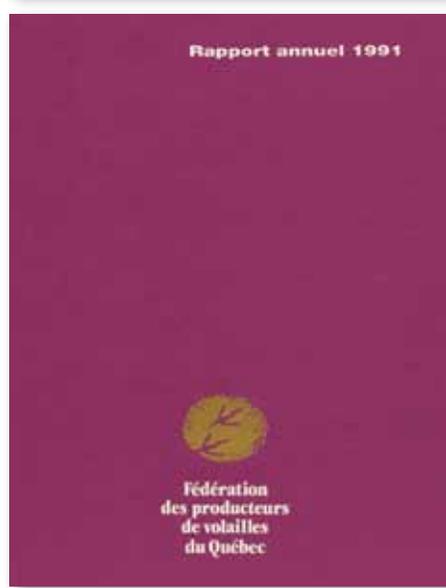
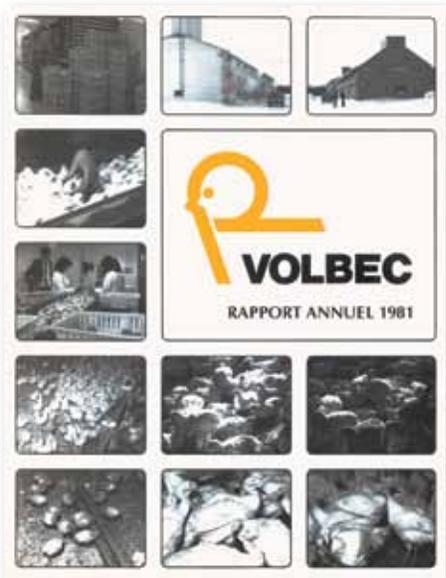
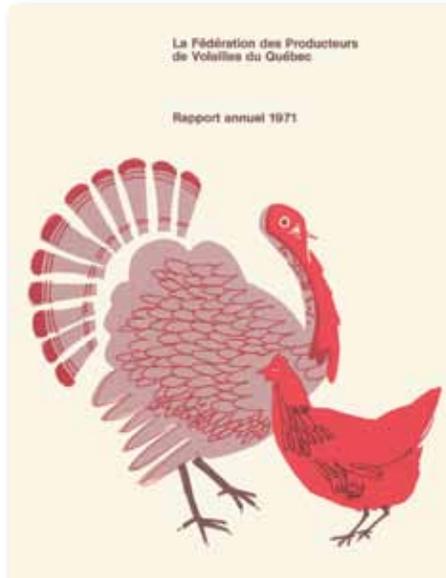
Le travail d'inspection, de vérification et d'enquête est un rouage important de l'ensemble du système de gestion de la production au Québec. Les ressources affectées à ces fonctions ont continué d'arpenter le territoire afin d'assurer le respect de la réglementation. La majorité des éleveurs ont été visités.

Au cours de la dernière année, 528 éleveurs sans quota ont été visités et 57 étaient hors normes. De ce nombre, 43 ont reçu un avertissement, 4 ont acquiescé à des procédures allégées alors que 5 ont été référés à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'obtention d'une ordonnance leur interdisant de produire.

Conformément à la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention de mise en marché du poulet au Québec*, les activités de vérification auprès des acheteurs et des abattoirs ont été réalisées par une firme externe de vérificateurs.

Notre objectif est d'encadrer la production de façon à maintenir l'équilibre de la mise en marché québécoise tout en freinant l'expansion d'activités illégales susceptibles de rompre cet équilibre.

En s'assurant que les règlements et les conventions sont respectés, les Éleveurs de volailles du Québec voient ainsi à la bonne marche du *Plan conjoint* et protègent les intérêts de l'ensemble des éleveurs.



Affaires économiques et programmes

LE SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DES PROGRAMMES FAIT LE SUIVI DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE. DE PLUS, IL S'OCCUPE DES DOSSIERS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT ET À DIVERS PROGRAMMES QUI RÉGISSENT LA MISE EN MARCHÉ DU POULET ET DU DINDON AU QUÉBEC.

À l'aide de certains indicateurs économiques, nous avons dressé un bilan de l'évolution des marchés du poulet et du dindon en 2009.

Poulet

- La production totale au Québec a diminué de 0,7% par rapport à 2008.
- La production domestique a présenté une baisse de 0,7%, tout comme la production pour expansion de marché, toujours comparativement à 2008.
- La production totale canadienne a diminué de 0,8%.
- Sur une base mensuelle, les inventaires canadiens ont été généralement inférieurs aux inventaires mensuels de l'année 2008.
- Le prix annuel moyen à l'éleveur a été supérieur à celui de 2008 (pour la catégorie de référence).

La performance de la production domestique a connu de légères fluctuations au cours de l'année 2009.

- La production cumulative des périodes A-89 à A-95 a atteint une performance égale à 100,7%.
- La plus haute performance a eu lieu en A-94 avec 101,5% et la plus basse en A-90 avec 99,5%.

Dindon

La production de dindon (incluant la production de reproducteurs) a, quant à elle, augmenté de 1,5% du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 comparativement à la même période en 2008.

Les inventaires canadiens se sont situés au-dessus de la moyenne des cinq dernières années du début à la fin de l'année et au-dessus des inventaires mensuels de 2008 de janvier à novembre.

PERFORMANCES DE PRODUCTION (MILLIONS DE KILOGRAMMES, POULET ÉVISCÉRÉ)

PÉRIODE	PRODUCTION		ALLOCATION		PERFORMANCE	99	100	101	102
	TOTAL	EXPORTATION	DOMESTIQUE	DOMESTIQUE					
A-89 (du 4 janv. au 28 fév. 09)	42,77	3,26	39,51	39,11	101,0%				
A-90	43,00	3,40	39,60	39,80	99,5%				
A-91	44,65	3,26	41,39	40,86	101,3%				
A-92	43,25	3,05	40,19	40,09	100,3%				
A-93	44,05	3,62	40,43	40,26	100,4%				
A-94	42,59	3,59	39,00	38,44	101,5%				
A-95 (du 9 déc. 09 au 30 janv. 2010)	41,22	3,44	37,78	37,37	101,1%				
Total	301,53	23,63	277,91	275,92	100,7%				

Allocation et production de poulet au Québec, 2009

Au cours des 56 semaines comprises entre les périodes A-89 et A-95, le Québec a produit pour le marché domestique 277,9 millions de kilogrammes de poulet éviscéré, alors que l'allocation domestique s'établissait à 275,9 millions de kilogrammes. Cela correspond à une performance de 100,7% pour la production de l'allocation domestique.

Pendant les mêmes périodes, la production à l'exportation du Québec a atteint 23,6 millions de kilogrammes, ce qui correspond à 7,8% de la production totale de la province.

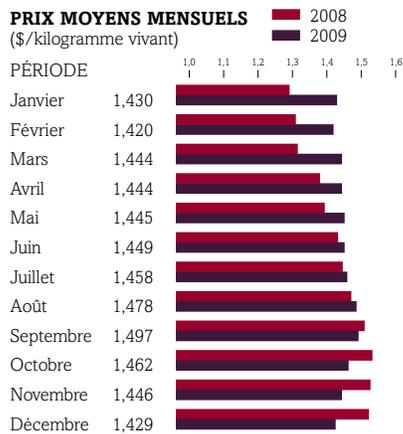
Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, le Québec a réalisé une production totale de 279,9 millions de kilogrammes de poulet. Cette production est inférieure de 0,7% à la production réalisée en 2008.

Affaires économiques et programmes

Moyenne mensuelle des prix payés aux éleveurs de poulet du Québec, 2008-2009

Le prix moyen obtenu par les éleveurs pour toute l'année 2009 fut de 1,450\$/kg comparativement à 1,429\$ pour 2008. L'évolution du prix reflète la tendance des coûts des intrants alimentaires.

La méthode ontarienne d'établissement des prix aux éleveurs, telle qu'utilisée en 2009, a permis de réduire les délais d'ajustement entre le coût des intrants et les prix établis à chaque période.

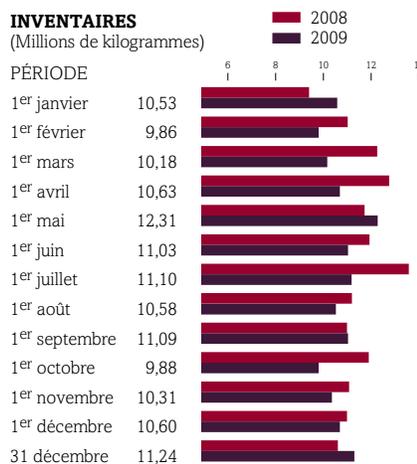


Catégorie de référence: 2,15 à 2,45 kilogrammes

Variation des inventaires de poulet au Québec, 2008-2009

Les inventaires de poulet durant l'année 2009 ont généralement été en dessous des inventaires de 2008. Au 31 décembre dernier, les inventaires de poulet du Québec représentaient 11,2 millions de kilogrammes, soit en hausse de 6,7% par rapport à ceux du début de l'année.

À la fin de l'année 2009, les inventaires canadiens de poulet s'élevaient à 37,1 millions de kilogrammes alors que la moyenne des cinq dernières années à la même date se situait à 34,8 millions de kilogrammes.



Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du poulet, 1990-2009

En 2009, la part de marché du Québec a représenté en moyenne 27,1% de l'allocation domestique canadienne totale. Cette part est demeurée relativement constante depuis 2003.

PARTS DE MARCHÉ DU QUÉBEC (%)



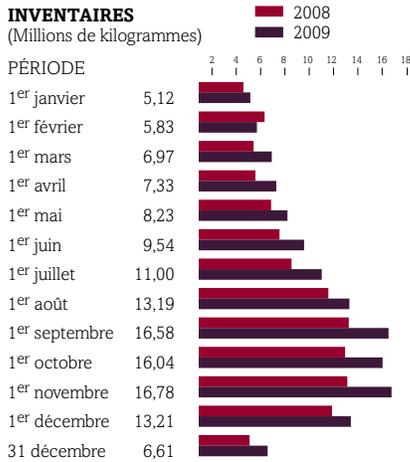
Note: Les ajustements de bases provinciales aux périodes chevauchant le début et la fin des années calendriers peuvent affecter légèrement la part de marché d'une année à l'autre.



Variation des inventaires de dindon au Québec, 2008-2009

Les inventaires de dindon au Québec sont passés de 5,1 millions de kilogrammes au 1^{er} janvier 2009 à 6,6 millions au 31 décembre et se sont maintenus au-dessus des inventaires de 2008 durant presque toute l'année. Les inventaires au 31 décembre demeurent sensiblement plus élevés que la moyenne de 3,8 millions de kilogrammes pour les cinq dernières années.

À la fin de l'année, les inventaires canadiens s'élevaient à 18,3 millions de kilogrammes, comparativement à une moyenne de 14,9 millions de kilogrammes pour les cinq dernières années.



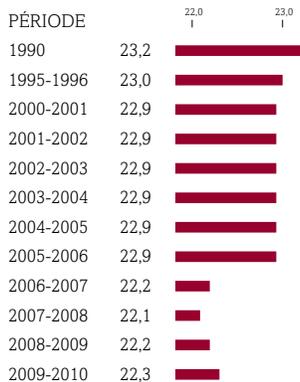
Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du dindon, 1990-2010

La part de marché sur l'allocation commerciale, incluant les allocations conditionnelles et de surtransformation supplémentaires, détenue par le Québec s'est établie à 22,3% de l'allocation canadienne. L'allocation commerciale de 2009-2010 a été établie à 139,6 millions de kilogrammes au Canada et à 31,1 millions de kilogrammes au Québec.

La politique d'allocation des Éleveurs de dindon du Canada permet aux provinces de demander des volumes additionnels par l'entremise des allocations de surtransformation supplémentaire. Ces volumes sont demandés par les abattoirs et sont traités au niveau régional, soit l'est et l'ouest du Canada.

Grâce à une entente des provinces de l'est du Canada (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), le Québec peut récupérer l'équivalent de sa part de marché lors de demandes d'allocation supplémentaire, peu importe laquelle de ces quatre provinces en fait la demande. Ainsi, le Québec peut augmenter sa production et conserver sa part de marché dans l'est du Canada même s'il demande peu ou pas de volume supplémentaire. Cette entente entre les provinces de l'est prendra fin en 2011.

PARTS DE MARCHÉ DU QUÉBEC (%)



Variation annuelle des prix payés aux éleveurs de dindon du Québec, 2009

Depuis 2005, les prix du dindon sont calculés selon une formule de prix qui tient compte de la fluctuation du prix des intrants.

En raison de la fluctuation du prix des intrants, les prix aux éleveurs du Québec ont diminué de 0,015\$/kg pour le dindon à griller femelle, augmenté de 0,020\$/kg pour le dindon à griller mâle, diminué de 0,005\$/kg pour la femelle lourde à griller, augmenté de 0,005\$/kg pour la femelle lourde et diminué de 0,010\$/kg pour le mâle.

Les prix aux éleveurs ont présenté la même croissance en Ontario, outre l'ajustement de la grille de prix au Québec. En effet, une catégorie de dindon à griller mixte a été créée en juillet 2009 et les catégories distinctes par sexe pour le dindon à griller ont été retirées à compter du 1^{er} novembre 2009. Après un délai d'ajustement de quatre mois, la nouvelle grille de prix du dindon est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2010 et bonifie le prix du dindon à griller.

PRIX PAYÉS AUX ÉLEVEURS (\$/kg)

MOIS	À GRILLER		FEMELLE LOURDE		MÂLE
	Femelle	Mâle	À griller	Lourde	
29 déc. 08	1,775	1,740	1,740	1,710	1,855
6 juillet 09	1,805	1,805	1,780	1,740	1,865
28 déc. 09	1,760	1,760	1,735	1,715	1,845
Croissance des prix					
Québec	-0,015	0,020	-0,005	0,005	-0,010
Ontario	-0,005	-0,005	nd	0,005	-0,010

Salubrité à la ferme et soins aux animaux

LA CERTIFICATION PASAF (PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS À LA FERME) DES FERMES DE POULET EST PRESQUE CHOSE FAITE AU QUÉBEC. LE PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX (PSA) EST UN PROGRAMME QUI SE VEUT COMPLÉMENTAIRE AU PASAF. AFIN DE DÉMONTRER AUX CONSOMMATEURS ET AUX ACHETEURS QUE NOS POULETS SONT ÉLEVÉS SELON DES EXIGENCES QUI RESPECTENT LEUR BIEN-ÊTRE À LA FERME, NOUS IMPLANTERONS LE PSA SOUS PEU.



Le poulet

PASAF

Au début 2010, plus de 99% des éleveurs de poulet sont maintenant certifiés. Il y a donc eu un progrès marqué de la certification des fermes en 2009 (passant de 52% à 99%).

À la fin de 2009, les éleveurs ont reçu la mise à jour du manuel PASAF. Les principales modifications touchaient l'échantillonnage de la moulée (à la ferme ou à la meunerie), la disposition des poulets morts et la pancarte *Biosécurité à la ferme* à installer au chemin de ferme. Par conséquent, les formulaires PASAF ont été mis à jour selon un nouveau concept qui permet de diminuer le nombre de pages par période.

Concernant les audits annuels PASAF, ils ont débuté il y a un an et tous les éleveurs ont maintenu leur certification.

Programme de soins aux animaux (PSA)

Le conseil d'administration des ÉVQ a décidé que les audits du *Programme de soins aux animaux* (PSA) commenceront pour tous les éleveurs de poulet à compter de l'an prochain, soit au printemps 2011. Rappelons que presque toutes les fermes de dindon ont déjà été auditées pour leur *Programme de soins des troupeaux* et 64% d'entre elles sont déjà certifiées.

En novembre prochain, des formations en groupe sur le PSA auront lieu dans les trois principales régions d'élevage (Québec, Lanaudière et Montérégie-Est). Les modalités d'inscription seront détaillées dans le *Provoqué*. Il sera aussi possible de faire une formation « en ligne », c'est-à-dire sur un ordinateur à partir d'un site Internet plutôt que de se déplacer pour assister à une formation en groupe.

Les audits PSA seront faits conjointement avec les audits annuels du PASAF. Par exemple en 2011, si l'audit annuel PASAF de l'éleveur est prévu en juin, il aura son audit conjoint PASAF - PSA en juin. Le manuel et les formulaires du PSA seront envoyés par la poste d'ici les formations en groupe.

Le dindon

PSAF et Programme de soins des troupeaux (PST)

Au début 2010, 99% des éleveurs de dindon ont été audités à la ferme. De l'ensemble des éleveurs, 36% et 64% ont déjà été certifiés pour le PASAF et le PST respectivement.

En ce qui a trait aux audits annuels, ils commenceront ultérieurement chez les éleveurs de dindon puisque ces deux programmes ont été mis en place après le PASAF poulet.

Projet de recherche

Les résultats du projet de recherche de la Faculté de médecine vétérinaire sur la *Détermination de l'impact de la cohabitation dindes-poulets sur les populations microbiennes isolées chez la dinde en fin de production* nous démontrent que la prévalence des pathogènes alimentaires (*Salmonella* et *Campylobacter*) est plus élevée chez les dindons exposés à la litière des poulets et qu'il y a une tendance à l'augmentation de l'antibiorésistance.

À la suite de ces résultats, le Dr Jean-Pierre Vaillancourt recommande de remplacer la litière des poulets avant de transférer les dindons et de changer de bottes entre ces deux espèces dès le début de l'élevage. De plus, si les poulets sont traités pour cause de maladie, il recommande soit de chauffer le poulailler à 40 °C pendant quatre jours, soit de laver et désinfecter la section où étaient élevés les poulets. À long terme, puisque la tendance nord-américaine va vers une plus grande densité régionale d'élevage et qu'on voit apparaître un plus grand nombre de foyers de maladies (ex. mycoplasmosse, Newcastle), le Dr Vaillancourt recommande d'abandonner l'élevage des dindons et des poulets dans le même poulailler, et ce, d'ici trois à cinq ans.

Protection de l'environnement

Caractérisation des fumiers

Au cours de l'année 2008, un protocole de caractérisation des fumiers dans le secteur des œufs de consommation a été publié par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Différents intervenants, notamment des agronomes, ont adopté ce protocole pour faire l'analyse des fumiers et la caractérisation des rejets à la ferme de certains producteurs, dont des éleveurs avicoles.

Une résolution de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec (ÉVQ) en 2009 demandait que les éleveurs puissent utiliser les valeurs réelles de leurs analyses de fumier et demandait également que le protocole de caractérisation soit réalisable et tienne compte des moyens à la disposition des éleveurs.

Comme la caractérisation des fumiers sert à l'une des dispositions les plus importantes du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), soit la détermination de la superficie requise pour l'épandage, une certaine rigueur est exigée afin d'obtenir des données aussi fiables que possible. La caractérisation doit donc se faire selon les règles de l'art qui sont notamment définies dans les protocoles de caractérisation publiés par le CRAAQ.

Protocole adapté pour la volaille

Bien que pouvant bénéficier à certaines productions, desquelles on exigerait davantage de terre que ce qui était réellement requis par leurs rejets, un protocole semblable à celui des œufs de consommation comporte de sérieux désavantages pour les éleveurs de volailles qui font de l'entreposage de fumier en amas au champ. Ces derniers doivent, en vertu du protocole, faire une analyse à la fin de chaque élevage et avant chaque chantier d'épandage. Ce sont essentiellement le nombre d'échantillons requis ainsi que l'obligation d'utiliser une balance qui posent problème.

Dans ce contexte, les ÉVQ ont proposé les éléments suivants au comité de coordination des effluents d'élevage du CRAAQ : permettre la possibilité pour l'éleveur de choisir entre sa valeur réelle et une valeur de référence et élaborer un protocole de caractérisation adapté à la volaille basé sur du contenu déjà existant (protocole des œufs de consommation, protocole de 2003, etc.).

Le dossier a cheminé à la fin de 2009 et le comité de coordination des effluents d'élevage du CRAAQ a convenu, en début de 2010, qu'il était justifié de procéder à une adaptation du protocole de façon à respecter davantage la réalité des éleveurs de volailles. Les ÉVQ suivront de près l'évolution de ce dossier en 2010.

Règlement sur les exploitations agricoles (REA) Amas au champ

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a publié les modifications proposées au REA sur son site Internet en mai 2009. Une période de consultation de 60 jours a eu lieu du 20 mai au 19 juillet. Ainsi, les intéressés étaient invités à transmettre leurs commentaires par écrit au MDDEP durant cette période de consultation. Les ÉVQ ont participé à cette consultation par le biais d'un mémoire.

Le projet de mai 2009 permet l'entreposage de fumier en amas au champ pour toute exploitation sans égard à la date d'établissement, au type de production ou à la taille de l'exploitation. Cela répond donc aux attentes des Éleveurs de volailles du Québec, tel que demandé dans la résolution de l'assemblée générale annuelle 2008.

De plus, plusieurs des suggestions que nous avons transmises concernant le REA spécifiquement ont été prises en compte, dont :

- permettre les amas au champ pour toute entreprise de volailles et à ses receveurs (peu importe sa taille ou sa date d'établissement);
- il n'est pas question de formation ou de certificat (autre pour la signature du PAEF, comme c'était déjà le cas);
- la transmission d'un avis de projet est toujours requise (1600 kg de phosphore et plus, jusqu'à 3200 kg de phosphore, pour lequel un certificat d'autorisation est requis), mais seulement une fois pour chaque saison de cultures et non plus pour chaque amas;
- les spécifications techniques ne sont pas détaillées par voie réglementaire et sont laissées au jugement de l'agronome, selon les règles de l'art;
- le stockage à proximité du bâtiment est permis pour les productions de 1600 kg de phosphore ou moins.

État du dossier

Au moment d'écrire ces lignes, le nouveau règlement n'avait toujours pas été publié dans la *Gazette officielle du Québec*. Les ÉVQ ont fait des représentations auprès du MDDEP pour s'assurer que le règlement soit publié et en vigueur au printemps 2010.

Gestion de l'offre et négociations à l'OMC

DEPUIS L'ÉCHEC DE JUILLET 2008, L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) PEINE À RELANCER LE CYCLE DE DOHA. CE RALENTISSEMENT EST CAUSÉ PRINCIPALEMENT PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE. TOUT AU COURS DE L'ANNÉE 2009, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY, A TENTÉ DE RELANCER LE CYCLE DE DOHA ET DE CRÉER LES CONDITIONS POLITIQUES PROPICES POUR PARVENIR À UN ACCORD SUR L'AGRICULTURE ET SUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PRODUITS NON AGRICOLES (AMNA).

Texte révisé de décembre 2008

Rappelons qu'en décembre 2008, le président des négociations sur l'agriculture à l'OMC, M. Crawford Falconer, avait déposé un quatrième projet de texte sur les modalités liées à l'agriculture. Ce texte prévoyait d'importantes réductions des tarifs douaniers qui laisseraient libre cours au dumping de produits laitiers et avicoles étrangers sur le marché canadien. Le projet d'entente permettrait également à ces mêmes pays étranger de maintenir leurs importantes subventions agricoles.

Même si les membres de l'OMC ne s'entendent pas s'il faut commencer avec le projet de modalités de décembre 2008 comme assise des pourparlers ou non, pour nous ce texte est toujours en vigueur. S'il

devait faire partie d'un accord final de la ronde de négociations multilatérales de Doha, son impact serait dévastateur pour les producteurs laitiers, avicoles et d'œufs du Canada, l'ensemble des communautés rurales et pour les Canadiens qui sont en droit de recevoir un approvisionnement stable et à prix abordable d'aliments produits au Canada. Considérant tout cela, les Éleveurs de volailles du Québec ont multiplié en 2009 les interventions auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'exprimer leurs craintes quant au texte actuellement en négociation et de rappeler qu'une entente négociée à l'OMC devra maintenir intacts les acquis de la gestion de l'offre en termes de l'accès aux marchés et des droits tarifaires stipulés à l'accord présentement en vigueur. Ils ont également demandé aux gouvernements de réitérer leur soutien à la gestion de l'offre.

Forum conjoint GO5 et souveraineté alimentaire

Le 23 juin a eu lieu à Longueuil le tout premier forum conjoint des partenaires de la Coalition GO5 et des membres de la Coalition pour la souveraineté alimentaire. Ce forum a permis à près d'une soixantaine de personnes provenant d'organisations agricoles et de la société civile et membres de l'une ou l'autre des deux coalitions de se renseigner sur les options d'action 2009 pour influencer l'issue des négociations à l'OMC.

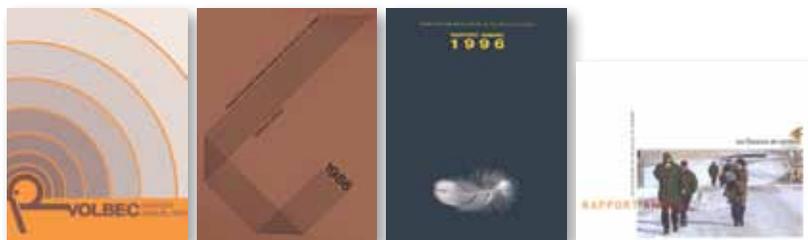
Les deux coalitions estiment que nous sommes de plus en plus nombreux à constater que la libéralisation tous azimuts du commerce agricole est l'une des principales causes de la crise alimentaire mondiale et qu'il faut, de ce fait, revoir de fond en comble l'orientation des accords de commerce international négociés à l'OMC. Aussi, des leaders d'envergure internationale remettent également en question le fait que l'agriculture et les aliments soient considérés comme n'importe quel autre secteur commercial.

Elles ont profité du ralentissement des négociations à l'OMC pour proposer des solutions au projet de texte de M. Falconer afin d'obtenir une exception pour les produits sensibles du Canada et une exemption des limites de la mesure globale de soutien (MGS) par produit et faire pression sur les membres de l'OMC en faisant valoir l'incohérence des accords commerciaux avec le respect des droits fondamentaux, en particulier le droit à l'alimentation.

Conférence ministérielle

Une conférence ministérielle a lieu du 30 novembre au 2 décembre à Genève. La dernière conférence ministérielle remonte à celle de Hong Kong en 2005. Au terme des deux jours et demi de discussions, les ministres ont affirmé la nécessité de conclure le Cycle de Doha en 2010 et de faire le bilan de la situation pendant le premier trimestre de 2010.

L'année 2009 s'est donc terminée sans que les membres de l'OMC aient fait beaucoup de progrès en ce qui a trait au *Programme de Doha pour le développement*. Nous allons continuer d'œuvrer au sein du GO5 et également rencontrer les gouvernements provincial et fédéral pour défendre notre système de mise en marché. La menace envers la gestion de l'offre est toujours présente, une reprise sérieuse des discussions pourrait survenir en 2010.



Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles



L'ÉQUIPE QUÉBÉCOISE DE CONTRÔLE DES MALADIES AVICOLES (EQCMA) A OFFICIELLEMENT ÉTÉ CONFIRMÉE ORGANISME SANS BUT LUCRATIF LORS DE LA RÉUNION ANNUELLE DE FONDATION TENUE LE 17 AVRIL 2009. LES MEMBRES DE L'ORGANISATION ONT ALORS CONVENU QUE SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION SE TERMINERAIT LE 31 OCTOBRE 2009 AFIN DE RENCONTRER LES EXIGENCES DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

AGA, CA et structure permanente

Dès sa fondation, l'EQCMA s'est dotée de règlements de régie interne qui guident le fonctionnement de l'organisation. Des actions ont par la suite été entreprises auprès de fournisseurs de services pour assurer le bon fonctionnement administratif de l'organisation. Les administrateurs ont profité de leur première rencontre officielle pour entériner un *Plan d'action triennal* et embaucher un coordonnateur pour les années 2009 et 2010.

Membres du conseil d'administration 2009:
Président : M. Gyslain Loyer, président du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec;

1^{er} vice-président : M. Yvan Lacroix, président-directeur général de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière;

2^e vice-président : M. Yvan Brodeur, président de l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

Autres administrateurs :

M. Martin Dufresne, président des Éleveurs de volailles du Québec;

M. Serge Lefebvre, président de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec;

M. Jocelyn Giguère, administrateur de l'Association des acheteurs de volailles du Québec;

M. Michel Fontaine, président de l'Association des couvoiriers du Québec.

Ligne d'urgence 1 88-VOLAILLE

Dès avril 2009, l'EQCMA a confié la gestion de sa ligne d'urgence (1-888-652-4553) à Télé-page. Le service est continu, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Les procédures de gestion des appels ont été revues en détail afin qu'elles soient le plus concises et efficaces possible. La gestion des appels implique directement le coordonnateur de l'EQCMA et son substitut, de même que deux répondants par association de producteurs et d'éleveurs et un médecin vétérinaire-praticien. Cette ligne téléphonique est à la disponibilité de tous les producteurs et éleveurs du secteur avicole québécois afin que l'EQCMA soit rapidement informée de tout cas suspect ou déclaré de maladie avicole à déclaration obligatoire et puisse ainsi intervenir dans les meilleurs délais. Des tests seront dorénavant menés sur une base périodique pour valider ces procédures et assurer la rapidité et l'efficacité du service.

Matériel d'urgence

L'EQCMA possède 35 trousseaux d'urgence disséminés dans sept bureaux régionaux de l'Union des producteurs agricoles permettant une mise en disponibilité rapide d'équipements de protection individuelle et autre matériel d'intervention en situation d'urgence à la ferme. Un stock additionnel d'équipement est aussi entreposé à Longueuil. Au cours de 2009, un inventaire complet du matériel a été effectué et un plan de renouvellement des produits a été développé afin de s'assurer d'une qualité constante des produits et le remplacement de produits périmés, au besoin. De plus, une liste détaillée de fournisseurs a été créée afin de permettre un approvisionnement massif de matériel en situation de crise sanitaire.

Comité consultatif

Un comité consultatif a été mis sur pied à l'automne afin d'apporter l'expertise et le support nécessaires au conseil d'administration de l'EQCMA dans la gestion de dossiers techniques et d'obtenir l'avis d'experts du secteur dans le maintien à jour du *Plan de mesures d'urgence* de l'organisation.

Le comité est composé de dix membres représentant les principaux intervenants du monde avicole, soit les trois regroupements avicoles du Québec (volailles, œufs de consommation et d'incubation), les associations de transformateurs (couvoiriers, abattoirs, acheteurs, industries de nutrition animale et céréalière), les vétérinaires et, finalement, les autorités gouvernementales par l'entremise de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Mise à jour du Plan de mesures d'urgence

Les travaux de mise à jour du *Plan de mesures d'urgence* de l'EQCMA ont été amorcés en cours d'année pour incorporer les apprentissages et tout autre document d'information publié par l'EQCMA, d'être informée et invitée à d'éventuelles activités de formation et même, dans certains cas, de participer aux activités de comités *ad hoc* ou permanents. Les membres associés seront aussi éventuellement invités à participer à la réunion annuelle de l'EQCMA.

Membres associés

Le statut de membres associés permet à toute organisation intéressée de s'enregistrer afin de recevoir le rapport annuel d'activités et tout autre document d'information publié par l'EQCMA, d'être informée et invitée à d'éventuelles activités de formation et même, dans certains cas, de participer aux activités de comités *ad hoc* ou permanents. Les membres associés seront aussi éventuellement invités à participer à la réunion annuelle de l'EQCMA.

Au 31 octobre 2009, on dénombrait une vingtaine de membres associés issus d'entreprises et de regroupements œuvrant en amont et en aval du secteur avicole québécois.

Activités de diffusion

Au cours des derniers mois, l'EQCMA a aussi participé à quelques activités lui permettant de mieux se faire connaître à l'intérieur du secteur avicole et dans la communauté agricole québécoise en général. Le 28 avril dernier, l'EQCMA a fait une présentation sur ses initiatives en biosécurité auprès des membres du comité consultatif québécois sur la santé animale.

Le 12 mai, un communiqué de presse a été diffusé auprès des médias électroniques (radios) et imprimés d'intérêt agricole pour annoncer la nouvelle structure de l'organisation et présenter les membres de son premier conseil d'administration.

L'EQCMA a aussi collaboré, avec l'Association des vétérinaires en industrie animale, à la tenue d'une session de formation de ses membres du secteur avicole sur les protocoles de biosécurité en situation d'urgence de l'EQCMA. Cette activité a eu lieu le 19 mai 2009.

Finalement, le 17 septembre, l'EQCMA a fait une présentation sur le rôle de l'Assistant au producteur, et ce, aux conseillers avicoles de la Coop fédérée.



Marketing et communications



Volet marketing - Poulet

Malgré des conditions de marché difficiles, le poulet consolide sa position de leader dans un marché des viandes globalement en baisse.

La consommation générale de viande est en baisse. Malgré tout, la consommation de poulet demeure stable depuis 2006 et le poulet demeure la viande la plus consommée au Canada. Mieux, le poulet a réussi à accroître sa part de consommation à 34 % compte tenu de la chute de consommation du bœuf et du porc.

Seuls le poisson et le dindon ont connu une hausse de consommation en 2008.

Campagne publicitaire: des éleveurs attentionnés

Deux nouveaux messages ont été mis en ondes en 2009 mettant en vedette des éleveurs attentionnés. Ces messages permettent de faire d'une pierre, deux coups: valoriser le produit tout en valorisant le travail de l'éleveur. La campagne de publicité a été en ondes sur TVA, Radio-Canada, Canal Vie et Séries +.

www.lepoulet.qc.ca: un outil de marketing de premier plan

Une refonte a permis d'optimiser la navigation sur le site. Douze clips vidéo mettant en vedette notre chef formateur préparant des plats de poulet appétissants et innovateurs ont été mis en ligne

Formation: à l'action

En 2009, le chef formateur des ÉVQ a animé plusieurs ateliers de cuisine s'adressant principalement aux écoles de cuisine et aux consommateurs. Il a aussi été actif sur Twitter et Facebook en plus d'animer le blogue du chef sur www.lepoulet.qc.ca.

Recettes: une nouvelle approche

En 2009, nous avons produit des fascicules de recettes virtuels, c'est-à-dire disponibles sur www.lepoulet.qc.ca seulement. Six fascicules ont été créés pour les gastronomes, les gens soucieux de leur santé et les gens plutôt pratico-pratiques. Les internautes peuvent ainsi choisir les recettes adaptées à leurs besoins et télécharger ce qui les intéresse.

Commandites provinciales: le *Bistro Chez Plume*, toujours aussi populaire

Dans le cadre des *Fêtes gourmandes de Lanaudière*, le *Bistro Chez Plume*, a connu, pour sa troisième année consécutive, un très beau succès. Le chef formateur des ÉVQ, en compagnie de La Mère Michèle, a animé les activités sous le chapiteau. Les ÉVQ ont fait relâche et n'ont pas participé aux traditionnelles *Fêtes de la Nouvelle-France* à Québec en 2009.

Le sceau de provenance du poulet du Québec: l'utilisation se répand

Les ÉVQ ont créé un sceau de provenance pouvant être utilisé par nos partenaires commerciaux pour identifier *Le Poulet du Québec* sur leurs produits. Exceldor et PFK l'utilisent abondamment.

CONSUMMATION DE VIANDES 2005-2009

ANNÉE	POULET		BŒUF		PORC		DINDON		AUTRES		TOTAL**
	PER CAPITA KG	PDM*	PER CAPITA KG								
2005	31,4	34%	30,1	33%	23,0	25%	4,5	5%	3,6	4%	92,5
2006	31,7	34%	29,8	32%	23,3	25%	4,4	5%	3,7	4%	93,0
2007	31,7	33%	30,6	32%	24,7	26%	4,5	5%	3,9	4%	95,3
2008	31,7	34%	29,3	31%	23,5	25%	4,7	5%	3,9	-	93,1
2009	31,5***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*Part de marché **Excluant le poisson ***Estimation Source: PPC

Poulet sans antibiotiques

La filière avicole du Québec possède la capacité d'offrir du poulet sans antibiotiques mais n'est pas en mesure de le faire à grande échelle. La filière avicole québécoise est cependant engagée à faire ce qui est possible et raisonnable pour, à terme, produire, de façon continue, sécuritaire et rentable du poulet sans antibiotiques en plus grand volume. Nous entreprendrons prochainement un projet d'étude sur l'identification de produits alternatifs pour prévenir l'entérite nécrotique et les méthodes d'élevage optimales pour la production de poulets sans antibiotiques. Les résultats de cette étude permettront par la suite de tester la production à grande échelle de poulets sans antibiotiques.

Produits de spécialité

Les ÉVQ ont organisé une session d'information sur l'étiquetage et l'utilisation des appellations et des termes valorisants à laquelle près de 30 éleveurs ont participé. De plus, les éleveurs de spécialités peuvent en tout temps profiter du service-conseil offert par le Service du marketing des ÉVQ quant à l'élaboration de nouveaux produits, la commercialisation et la promotion de produits.

au cours de l'année. Nos abonnés ont continué à recevoir chaque mercredi leur bulletin électronique rempli de recettes, conseils de cuisson et trucs de cuisine de toutes sortes.

Le Conseil du Poulet du Québec: le charme des enfants et la puissance de l'Internet

En mai, le Conseil du Poulet du Québec a financé une campagne Internet d'envergure avec la mise en ligne d'une vidéo mettant en vedette une quinzaine d'enfants âgés de 3 à 6 ans. Cette campagne s'appuyait sur une stratégie dite «virale» conçue pour inciter les internautes québécois à envoyer ce clip à leurs amis. La campagne a attiré plus de 160 000 internautes vers le site www.petitspoulets.qc.ca. Le matériel promotionnel disponible a été particulièrement bien utilisé par PFK, St-Hubert, Exceldor et Olymel.





Volet marketing - Dindon

La production et les ventes au détail toujours en croissance

La production québécoise de dindon a augmenté de 1,4% en 2009 pour atteindre un sommet de 36 043 798 kg éviscérés.

ANNÉE	2005	2006	2007	2008	2009
VOLUME	31 757 162 kg	32 944 881 kg	33 269 408 kg	35 531 591 kg	36 043 798 kg
CROISSANCE	+1,3%	+3,7%	+1,0%	+6,8%	+1,4%

Le dindon entier : campagne de Noël Célébrons la tradition

Une campagne de relations publiques dont le porte-parole fut Marc-André Coallier a eu lieu en décembre. La campagne visait à soutenir la consommation festive traditionnelle de dindon entier à Noël et



Au Canada, la consommation apparente de 2009 a légèrement reculé de 1,3%, passant de 149,3 Mkg en 2008 à 147,3 Mkg en 2009. Ce volume de consommation n'en demeure pas moins le deuxième plus élevé depuis la compilation de données statistiques sur la consommation de dindon. Selon la maison de sondage Ipsos Reid, les ventes au détail au Québec ont progressé de 1,4% en 2009. Cette hausse est principalement due aux ventes de dindon entier (+4%) alors que les découpes et les produits surtransformés ont baissé. Les ventes en restauration auraient, quant à elles, reculé en 2009. Globalement, la consommation par habitant au Canada a connu une très légère baisse de 0,1 kg en 2009.

misait sur le fait que, selon les sondages, la grande majorité des Québécois aiment se réunir et déguster la traditionnelle dinde à Noël.

Promotion : des commandites de produits efficaces

Le *Dindon du Québec* a commandité 16 événements au cours de 2009. Plusieurs milliers de consommateurs ont ainsi eu la chance de déguster et de découvrir le dindon lors de repas de toutes sortes où le dindon était offert aux participants. Les commandites de produits sont un moyen très efficace de faire connaître le dindon tant aux consommateurs qu'aux organisations qui tiennent ces événements et qu'aux chefs qui préparent les repas.

Plan de commercialisation : une année de grands changements

Une nouvelle entente de trois ans a été conclue avec Olymel. Cette entente porte sur la commercialisation des produits surtransformés. Deux nouvelles personnes dédiées exclusivement au développement des ventes de dindon et à l'élaboration de nouveaux produits de dindon ont été embauchées par Olymel.

www.ledindon.qc.ca : beaucoup de nouveautés

Nous avons mis en ligne six nouveaux clips vidéo avec la participation du chef formateur et trois fascicules de recettes virtuelles *Raconte-moi ton dindon*.

Grâce au *Plan*, Exceldor a concentré ses efforts sur la promotion du dindon *Cuire Congelé* et a atteint des sommets de vente à Noël 2009.

Nous avons complété la refonte du site en 2009 afin d'améliorer la navigation (amélioration de l'expérience usager, diminution du temps requis pour trouver un contenu souhaité, etc.). La refonte facilite aussi la gestion des contenus du site par les Éleveurs de volailles du Québec. Le site Internet www.ledindon.qc.ca est un incontournable. Il doit devenir le lieu de rencontre privilégié de tous les internautes intéressés par le dindon.

Les ÉVQ ont embauché le courtier Clark, Drouin, Lefebvre (CDL) pour faire la représentation du dindon au Québec. CDL complète ainsi les efforts de vente d'Olymel et d'Exceldor auprès des clients du secteur de la restauration et des services alimentaires.

Concours *La volaille du Québec, ma source d'inspiration* : place à la relève

La 8^e édition de ce concours, s'adressant aux étudiants en cuisine, vise à promouvoir le dindon et le poulet du Québec auprès de la relève.

L'objectif ultime du *Plan* demeure de générer de la production additionnelle et de permettre au Québec de renforcer sa position concurrentielle au Canada.



Marketing et communications

Volet communications

Le mandat du Service du marketing et des communications est double : d'une part, il est responsable de la communication liée au produit et principalement conçue pour favoriser la consommation de poulet et de dindon du Québec; d'autre part, il est responsable de la communication d'entreprise qui s'adresse à la fois au grand public, aux éleveurs et à l'ensemble des intervenants de l'industrie.

Outils de communication

La production du bulletin d'information *Provoqué* constitue un des principaux mandats du service sur le plan de la communication avec les éleveurs. Ce bulletin est destiné aux éleveurs, mais aussi au personnel des ÉVQ, aux organismes apparentés et aux partenaires de l'industrie afin de les tenir au fait de l'évolution des dossiers. Le service assume aussi la préparation du rapport annuel des ÉVQ, en collaboration avec les autres services. Enfin, le service est responsable de la mise à jour du site Internet des Éleveurs de volailles du Québec, www.volaillesduquebec.qc.ca et répond aux demandes d'information des internautes.

Relations avec les médias

Le Service du marketing et des communications répond aux demandes des journalistes, prépare des communiqués de presse et organise, le cas échéant, des activités de presse. En 2009, plusieurs dossiers chauds ont retenu l'attention des médias :

- l'élevage et le bien-être animal;
- la gestion de l'offre et les négociations à l'OMC;
- le commerce interprovincial;
- la préservation de la race Chantecler;
- le poulet sans antibiotiques.

Séances d'information pour les éleveurs

Afin de garder les éleveurs bien informés sur les grandes questions qui touchent nos productions et notre industrie en général, nous avons tenu, outre nos deux assemblées générales annuelles, quatre séances d'information à l'automne pour les éleveurs de volailles.

Journée consacrée au dindon

Une réunion d'information consacrée uniquement aux éleveurs de dindon a eu lieu le 28 octobre dernier à Drummondville. Les éleveurs ont obtenu de l'information sur les négociations à l'OMC, l'état des marchés, le contexte canadien et les perspectives, la production de dindon lourd/léger, la grille de prix, la promotion, l'environnement et le plan stratégique.

Réunions d'information des 4, 5 et 6 novembre

Trois réunions d'information ont eu lieu les 4, 5 et 6 novembre dernier dans les régions de Québec, Montérégie-Est et Lanaudière. Environ 250 éleveurs de poulet et de dindon sont venus s'informer sur les négociations à l'OMC, la *Convention de mise en marché du poulet au Québec*, le commerce interprovincial, l'état des marchés et l'environnement.

Rencontre d'étudiants bretons

Pour une troisième année, les Éleveurs de volailles du Québec ont reçu le 6 avril 2009 un groupe d'étudiants provenant d'un centre de formation agricole en Bretagne. Les étudiants ont rencontré des représentants des ÉVQ afin de mieux comprendre la filière avicole québécoise et le système de commercialisation. Nous leur avons dressé un portrait de l'aviculture au Québec, expliqué la réglementation et la mise en marché des volailles et présenté le volet marketing : enjeux de l'industrie, données sur la consommation, campagnes du Conseil du Poulet, etc.

Entente pour la préservation de la race Chantecler

Les ÉVQ, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (SPOIQ) ont signé le 25 septembre dernier avec la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec (FPRPQ) un protocole d'entente visant à assurer le maintien de la race Chantecler.

Suivant les recommandations du Dr Frederic G Silversides, généticien reconnu dans le monde avicole canadien, les parties se sont entendues sur la mise en place et l'élevage de 10 troupeaux constitués chacun de 150 poules et de 15 coqs de reproduction produisant chacun un maximum de 30 000 œufs d'incubation par année d'où seront issues 500 poules pondeuses d'œufs pour la consommation. Chaque élevage générera annuellement 42 000 kilogrammes de chair de poulet en poids vif, pour une production totale annuelle maximale de 420 000 kilogrammes.

Les parties ont convenu de mettre en place les instruments juridiques nécessaires à la conservation et au maintien de la race Chantecler. Les plans conjoints des trois organisations ont mis à la disposition de 10 exploitants sélectionnés par la FPRPQ les droits de production permettant de conserver et de maintenir la race. L'introduction des nouveaux troupeaux se fera donc dans le respect des règlements sur la mise en marché des œufs et de la volaille au Québec.

Sur chacune des fermes, l'élevage des oiseaux de race Chantecler s'appuiera sur une certification d'authenticité de la race ainsi qu'un cahier des charges pour la production sous appellation contrôlée d'œufs de consommation et de poulet de chair. Les produits issus de ces élevages Chantecler deviendront alors les premiers produits d'appellation contrôlée dans le secteur de la volaille.

Le protocole d'entente va non seulement préserver la race Chantecler, mais aussi permettre le développement d'un nouveau créneau de marché. Il illustre également les efforts que toute l'industrie avicole déploie pour répondre à la fois aux besoins des promoteurs de marchés de niche et aux attentes des consommateurs québécois.

2010 : 40 ans à bâtir notre futur

L'année 2010 est une année clé pour les ÉVQ, car elle marque nos 40 ans d'existence en tant qu'organisation agricole. Grâce à notre structure syndicale, qui a vu le jour en 1970, les éleveurs de volailles québécois ont pu relever de grands défis en ce qui touche la production et la mise en marché de nos poulets et de nos dindons et l'optimisation de nos régies d'élevage. Durant toutes ces années, cette belle production agricole québécoise a rempli sa mission avec succès en offrant aux consommateurs des produits de grande qualité. Les enjambées que nous avons faites depuis 40 ans nous confortent résolument pour l'avenir.

Pour cette occasion, un slogan a été développé : *40 ans à bâtir notre futur*. Ce slogan reflète bien la mission des ÉVQ, qui est d'aider les éleveurs de poulet et de dindon à grandir et à se développer en mettant en place des services garantissant le fonctionnement optimal du plan conjoint et des autres outils de mise en marché.

Tout au cours de l'année, cet anniversaire sera souligné de multiples façons. Deux grandes activités viendront ponctuer cette année anniversaire de façon toute particulière : un banquet spécial dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des ÉVQ les 13 et 14 avril prochain à Lévis et la tenue d'un tournoi de golf le 14 septembre 2010.

Personnel des ÉVQ



Au service des éleveurs de volailles
Le personnel des Éleveurs de volailles du Québec est réparti à l'intérieur de divers services.

Direction générale – Organise, planifie et contrôle toutes les activités en vue de l'atteinte des objectifs établis par le conseil d'administration.

Administration – Planifie, gère et coordonne toutes les activités reliées aux ressources administratives, financières, humaines et matérielles.

Marketing et communications – Est responsable de la communication liée au produit et principalement conçue pour favoriser la consommation de poulet et de dindon du Québec. Ce service est également responsable de la communication d'entreprise qui s'adresse à la fois aux éleveurs, à l'ensemble des intervenants de l'industrie et au grand public.

Affaires économiques et programmes – Fournit une vision macro-économique du secteur avicole dans son ensemble. Développe, analyse, interprète et vulgarise un ensemble de données économiques.

Contingentement – Voit à l'application et à l'administration des règlements et des conventions sur la mise en marché de la volaille au Québec.

1. Direction générale et administration

Marcel Coulombe, directeur général adjoint et responsable du Service contingentement
Claire Duhamel, commis-secrétaire-réceptionniste
Pierre Fréchette, directeur général
Sylvie Grenier, secrétaire
Réjeanne Halde, secrétaire administrative
Mélanie Savard, adjointe à l'administration
Thi Bich Thu Tran, technicienne comptable

2. Marketing et communications

Monique Daigneault, agente de publicité et promotion
Christian Dauth, directeur
Cong-Bon Huynh, chef-cuisiner formateur
Christiane Jetté, adjointe administrative
Marylène Jutras, agente de communication

3. Affaires économiques et programmes

Dany Provençal, directeur

4. Programmes à la ferme (PASAF et PSA)

Nathalie Robin, agente de formation

5. Contingentement

Ginette Beaudry, commis
Éline D'Adamo, responsable de l'intégrité des données
Chantal Fortin, coordonnatrice
Maryse Gagnon, responsable des guides de production
Louise Garon, responsable du secteur dindon
Lina Peterkin, responsable des transferts et des bilans
Odile Putod, secrétaire

6. Vérifications, inspections et enquêtes

Jean-Louis Berthiaume
André Poitevin
Léo Roy

Syndicats régionaux

01 Outaouais–Laurentides

Luc Fuoco

15, chemin de la Grande-Côte, bur. 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Tél. : 450 472-0440 Téléc. : 450 472-8386
Courriel : lfuoco@upa.qc.ca

02 Lanaudière

Claude Laflamme

110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5
Tél. : 450 753-7486 Téléc. : 450 759-7610
Courriel : claflamme@upa.qc.ca

03 Mauricie

Réjean Gervais

230, rue Vachon
Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
Tél. : 819 378-4033 Téléc. : 819 371-2712
Courriel : rgervais@upa.qc.ca

04 Québec

Nadia Forget

5185, rue Rideau, C.P. 4000
Québec (Québec) G2E 5S2
Tél. : 418 872-0770 Téléc. : 418 872-3386
Courriel : nforget@upa.qc.ca

05 Saguenay–Lac-Saint-Jean

Michel Bernard

3635, rue Panet
Jonquière (Québec) G7X 8T7
Tél. : 418 542-5666 Téléc. : 418 542-3011
Courriel : mbernard@upa.qc.ca

06 Saint-Jean–Valleyfield

Sylvain Maher

6, rue du Moulin
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Tél. : 450 454-5115 Téléc. : 450 454-6918
Courriel : symaher@upa.qc.ca

07 Montérégie-Est

André Young

3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Tél. : 450 467-1124 ou 774-9154
Téléc. : 450 778-3797
Courriel : ayoung@upa.qc.ca

08 Centre-du-Québec

Marc Dessureault

1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Tél. : 819 293-5838 Téléc. : 819 293-6698
Courriel : marcdessureault@upa.qc.ca

09 Estrie

Luc Pelletier

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905 Téléc. : 819 346-2533
Courriel : lpelletier@upa.qc.ca

10 Beauce

Dominique Samson

2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 5L1
Tél. : 418 228-5588 Téléc. : 418 228-3943
Courriel : dsamson@upa.qc.ca

11 Côte-du-Sud

Isabelle Desrosiers

1120, 6^e Avenue, bur. 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-3044 Téléc. : 418 856-5199
Courriel : idesrosiers@upa.qc.ca

États financiers au 31 décembre 2009

23	Rapport des vérificateurs
24	Produits et charges cumulés
24 à 26	Produits, charges et solde de fonds
	Fonds d'administration du plan conjoint
	Fonds de pénalité du poulet
	Fonds de pénalité du dindon
	Fonds de promotion du poulet
	Fonds de promotion du dindon
27	Évolution des soldes de fonds
28	Flux de trésorerie
28	Bilan
30 à 33	Notes complémentaires

Rapport des vérificateurs Aux membres de Éleveurs de volailles du Québec

Nous avons vérifié le bilan de Éleveurs de volailles du Québec au 31 décembre 2009 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les produits de remises brutes de contributions ne se prêtent pas à une vérification complète à l'aide des procédés de vérification généralement reconnus du Canada. Les produits de remises brutes de contributions sont fondés sur les rapports des acheteurs et il est impossible de déterminer si ces produits

correspondent à tous ceux auxquels l'organisme a droit. En conséquence, la vérification de ces produits s'est limitée à la comparaison des produits inscrits aux registres comptables avec le nombre de kilogrammes de volailles déclaré à l'organisme par les acheteurs et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des remises brutes de contribution, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif à court terme et aux soldes de fonds.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les produits de remises brutes de contributions ont tous été comptabilisés, comme il est mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Lalabot Grand Pré, S.E.N.C.R.L.

Brossard, le 26 février 2010

PRODUITS ET CHARGES CUMULÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**PRODUITS**

	2009	2008
	\$	\$
Remises brutes de contributions	8 186 260	8 204 798
Contribution nette des abattoirs au plan de commercialisation du dindon	67 277	113 888
Redistribution des contributions par l'Office canadien	166 317	211 917
Pénalités	154 441	105 218
Intérêts	146 105	267 058
Projets		
Organismes sans but lucratif	39 956	144 158
Offices canadiens de commercialisation		57 052
Autres produits	231 574	426 399
	<u>8 991 930</u>	<u>9 530 488</u>

CHARGES

Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	309 920	298 968
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	2 437 516	2 439 576
Frais de location de quotas	128 265	
Frais d'activités de promotion	2 350 547	2 516 780
Honoraires relatifs aux pénalités	16 060	56 487
Frais d'administration et de secrétariat	2 931 972	2 756 448
Frais d'études et de recherche	57 442	33 547
Frais directs de projets		
Groupe pour la gestion de l'offre (GO5)	78 513	71 862
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	294 989	312 881
Initiative de biosécurité à la ferme (IBF)	36 134	145 486
Frais d'affiliation à l'UPA	417 894	386 015
	<u>9 059 252</u>	<u>9 018 050</u>
	<u>(67 322)</u>	<u>512 438</u>

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS****DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009****PRODUITS**

	2009	2008
	\$	\$
Remises brutes de contributions	6 154 370	6 177 067
Intérêts	146 105	267 058
Projets		
Organismes sans but lucratif	39 956	144 158
Offices canadiens de commercialisation		57 052
Autres produits	119 414	212 788
	<u>6 459 845</u>	<u>858 123</u>

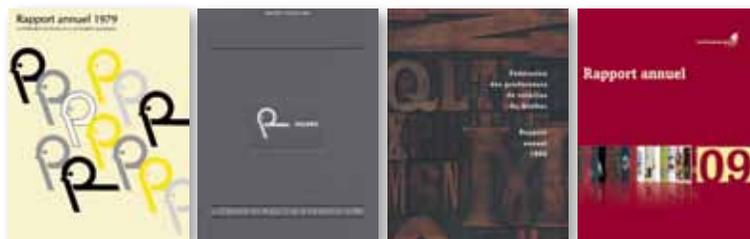
CHARGES

Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	309 920	298 968
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	2 437 516	2 439 576
Frais de location de quotas	128 265	
Frais d'administration et de secrétariat	2 931 972	2 756 448
Frais d'études et de recherche	57 442	33 547
Frais directs de projets		
Groupe pour la gestion de l'offre (GO5)	78 513	71 862
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	294 989	312 881
Initiative de biosécurité à la ferme (IBF)	36 134	145 486
Frais d'affiliation à l'UPA	417 894	386 015
	<u>6 692 645</u>	<u>6 444 783</u>

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début	(232 800)	413 340
Solde de fonds à la fin	<u>1 984 706</u>	<u>1 571 366</u>
	<u>1 751 906</u>	<u>1 984 706</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.



FONDS DE PÉNALITÉ - POULET
PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

PRODUITS

Pénalités

CHARGES

Honoraires relatifs aux pénalités

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début

Affectation au fonds de promotion du poulet

Solde de fonds à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS DE PÉNALITÉ - DINDON

PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

PRODUITS

Pénalités

CHARGES

Honoraires juridiques

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début

Solde de fonds à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

	2009	2008
	\$	\$
	149 434	100 471
	14 442	51 345
	134 992	49 126
	1 752 339	2 203 213
	1 887 331	(500 000)
	1 887 331	1 752 339
	2009	2008
	\$	\$
	5 007	4 747
	1 618	5 142
	3 389	(395)
	323 277	323 672
	326 666	323 277

FONDS DE PROMOTION DU POULET**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009****PRODUITS**

Remises brutes de contributions	1 258 574	1 266 688
Redistribution des contributions par l'Office canadien	81 400	127 000
Autres produits	110 347	207 943
	<u>1 450 321</u>	<u>1 601 631</u>

CHARGES

Salaires et charges sociales	175 588	189 081
Abonnements et frais d'affiliation	1 264	1 499
Fournitures de bureau et papeterie	1 553	2 259
Frais d'administration - abattoirs	25 105	25 181
Frais de communication	3 220	4 174
Frais de déplacement	5 745	7 091
Frais divers	5 491	7 512
Frais généraux de promotion	1 504 423	1 621 627
Loyer et entretien des locaux	4 864	5 965
Créances douteuses recouvrées		(2 450)
	<u>1 727 253</u>	<u>1 861 939</u>

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début	597 718	358 026
Virement du fonds de pénalité - poulet		500 000
Solde de fonds à la fin	<u>320 786</u>	<u>597 718</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

FONDS DE PROMOTION DU DINDON**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS****DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009****PRODUITS**

Remises brutes de contributions	773 316	761 043
Contribution nette des abattoirs au plan de commercialisation	67 277	113 888
Redistribution des contributions par l'Office canadien	84 917	84 917
Autres produits	1 813	5 668
	<u>927 323</u>	<u>965 516</u>

CHARGES

Salaires et charges sociales	81 293	77 076
Abonnements et frais d'affiliation	1 264	1 478
Fournitures de bureau et papeterie	1 475	1 883
Frais d'administration - abattoirs	15 457	14 985
Frais de communication	3 457	4 410
Frais de déplacement	5 611	8 090
Frais divers	3 271	7 863
Frais généraux de promotion	510 634	540 013
Loyer et entretien des locaux	832	1 493
Créances douteuses recouvrées		(2 450)
	<u>623 294</u>	<u>654 841</u>

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

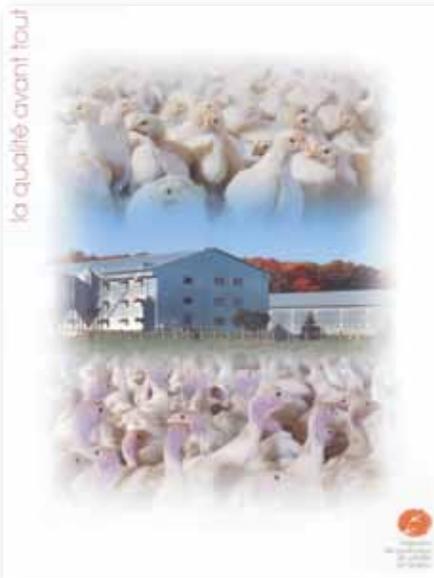
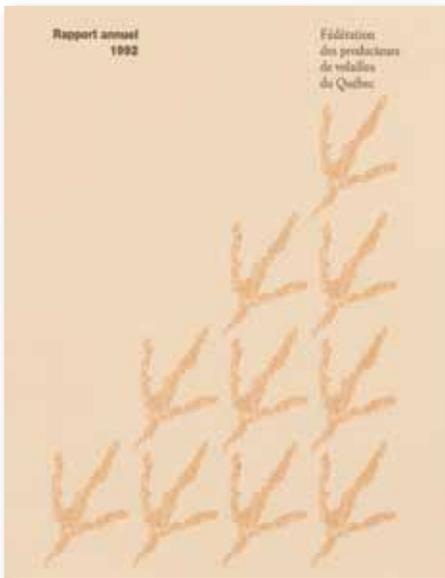
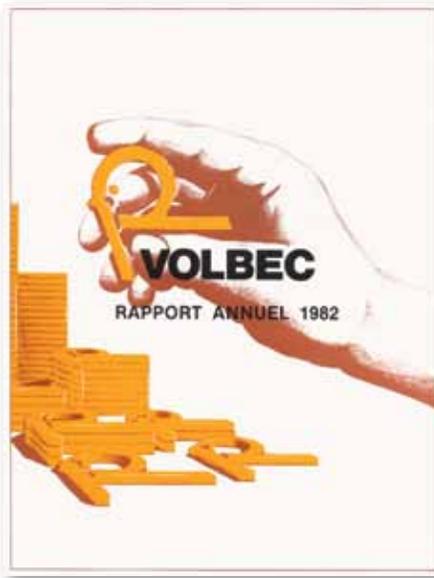
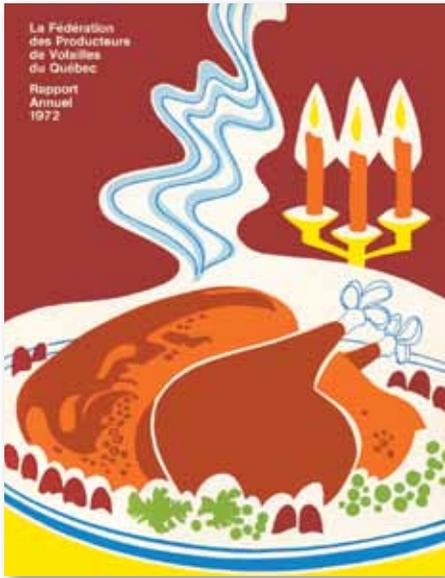
Solde de fonds au début	1 818 023	1 507 348
Solde de fonds à la fin	<u>2 122 052</u>	<u>1 818 023</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

								2009
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	1 942 203	1 752 339	323 277	4 017 819	42 503	597 718	1 818 023	6 476 063
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(196 431)	134 992	3 389	(58 050)	(36 369)	(276 932)	304 029	(67 322)
Acquisitions net d'immobilisations	(292 302)			(292 302)	292 302			
Solde à la fin	1 453 470	1 887 331	326 666	3 667 467	298 436	320 786	2 122 052	6 408 741
								2008
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobi- lisations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	1 486 223	2 203 213	323 672	4 013 108	85 143	358 026	1 507 348	5 963 625
Virement interfonds (note 5)		(500 000)		(500 000)		500 000		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	478 696	49 126	(395)	527 427	(65 356)	(260 308)	310 675	512 438
Acquisition d'immobilisations	(22 716)			(22 716)	22 716			
Solde à la fin	1 942 203	1 752 339	323 277	4 017 819	42 503	597 718	1 818 023	6 476 063

Les notes complémentaires font partie
intégrante des états financiers



Notes complémentaires au 31 décembre 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'administrer le plan conjoint des éleveurs de volailles du Québec, créé en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*.

Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre 1540, « États des flux de trésorerie »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause.

Les modifications couvrent seulement les informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur

comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Produits d'intérêts.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme et les avances à l'UPA sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds et utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers comprennent les fonds suivants :

- Le fonds d'administration du plan conjoint, incluant les activités syndicales, présente les produits et les charges afférents aux activités quotidiennes de l'organisme;
- Le fonds de pénalité – poulet et le fonds de pénalité – dindon présentent les produits et les charges afférents aux pénalités provinciales et nationales;
- Le fonds de promotion du poulet et le fonds de promotion du dindon présentent les produits et les charges liés à la promotion des marchés de la volaille.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

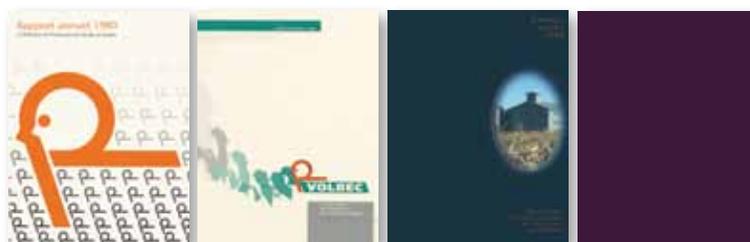
Les produits de remises brutes de contributions et de promotion générique sont constatés selon le nombre de kilogrammes de production et lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de pénalités sont constatés au moment où ils sont mesurables, c'est-à-dire sur la base des encaissements.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts à l'état des produits et charges.

Les autres produits sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus ou facturés qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.



Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et agencements	20%
Équipement informatique et logiciels	30%

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

Amortissement des immobilisations

5 - VIREMENT INTERFONDS

En 2008, le conseil d'administration avait affecté un montant de 500 000 \$ à des fins de promotion du poulet à même le fonds de pénalité – poulet.

6 - DÉBITEURS

Prêts et créances

Abattoirs et autres	610 777	297 019
Apports d'organismes sans but lucratif		133 904
Prêts et avances aux employés, sans intérêt	5 185	5 616
Actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction		
Intérêts courus	33 353	73 596
	649 315	510 135

7 - PLACEMENTS ET AVANCES

Placements et avances désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Dépôts à terme, échéant jusqu'en mars 2011 (en novembre 2009 pour 2008)	0,57 à 3,75	1 870 500	2,96 à 3,75	1 869 631
Avances à L'Union des producteurs agricoles, encaissables sur demande, échéant jusqu'en octobre 2010 (en octobre 2009 pour 2008)	1,17 à 2,22	3 000 000	4,05 à 4,28	3 000 000
		4 870 500		4 869 631

Afin de se soumettre aux exigences des offices canadiens de commercialisation du poulet et du dindon, l'organisme leur a donné en garantie des lettres de garantie d'une valeur nominale de 848 000 \$ relativement au respect des contingents établis. Ces lettres sont garanties par les dépôts à terme.

La juste valeur des placements est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'ils échoient au cours du prochain exercice.

8 - IMMOBILISATIONS

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et agencements	193 427	190 545	2 882	192 147	187 891	4 256
Équipement informatique	200 073	185 312	14 761	182 354	175 779	6 575
Logiciels	962 330	946 224	16 106	954 043	922 371	31 672
Logiciels en cours de développement	264 687		264 687			
	1 620 517	1 322 081	298 436	1 328 544	1 286 041	42 503

Notes complémentaires au 31 décembre 2009

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers.

10 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME APPARENTÉ

L'Union des producteurs agricoles a facturé 720 475 \$ à titre de frais d'affiliation, d'informatique, de loyer et de frais divers (690 524 \$ en 2008). L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisme.

Au 31 décembre 2009, l'organisme a un solde de 49 443 \$ à payer à L'Union des producteurs agricoles (71 960 \$ en 2008). De plus, l'organisme a versé à L'Union des producteurs agricoles un dépôt de loyer de 149 762 \$ présenté au bilan à titre de dépôt – loyer.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Les placements et les avances portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations de taux d'intérêt.

Les autres passifs financiers de l'organisme ne présentent pas de risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé :

– Encaisse :

L'encaisse provient d'institutions financières reconnues. Les administrateurs considèrent que cet actif financier est à faible risque;

– Débiteurs :

Le risque de crédit de l'organisme provient principalement des débiteurs. Le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires d'un montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

12 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver la capacité de l'organisme de poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme définit son capital comme étant ses soldes de fonds.

L'organisme gère son capital principalement au moyen des sommes reçues des contributions de son plan conjoint.

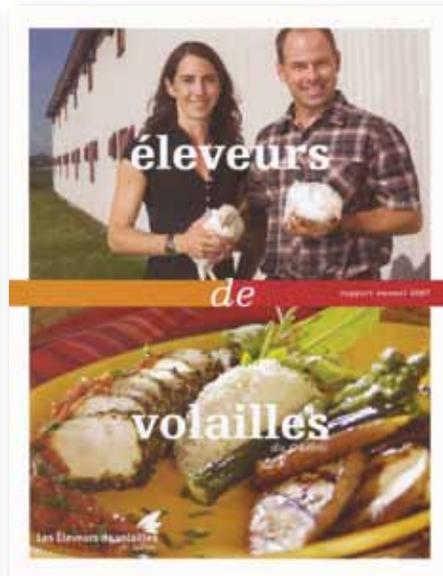
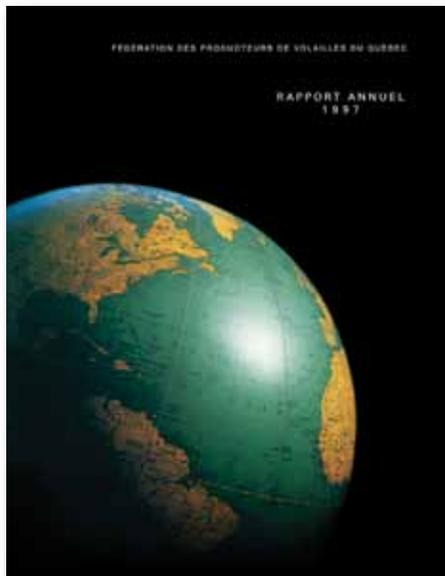
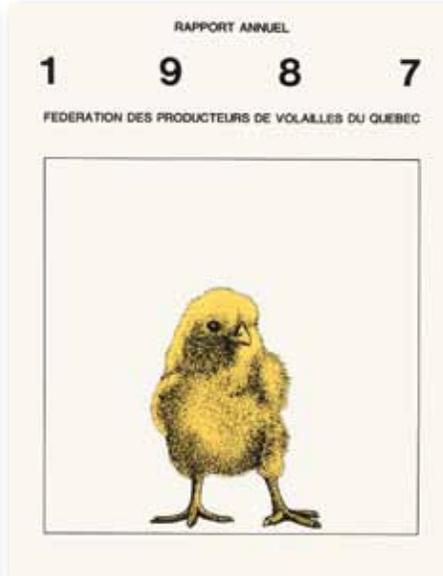
Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

13 - ÉVENTUALITÉ

Une poursuite judiciaire a été intentée contre l'organisme et d'autres organismes solidairement pour un montant de 12 108 800 \$ plus les intérêts pour dommages et intérêts.

La Cour supérieure a rendu, en 2008, une décision favorable à l'organisme et a rejeté l'action des demandeurs. Ceux-ci ont porté la cause en appel. De l'avis de la direction, cette poursuite est non fondée et, par conséquent aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard. Les pertes résultant de cette poursuite, le cas échéant, seront comptabilisées aux résultats du fonds d'administration du plan conjoint.



Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification a tenu une rencontre à la fin de l'année financière afin d'examiner les résultats finaux de l'exercice 2009 des Éleveurs de volailles du Québec. À cette occasion, ils ont rencontré les vérificateurs externes mandatés par l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec. Les membres ont pu prendre connaissance des résultats et de l'état des différents fonds administrés, soit le fonds d'administration du *Plan conjoint*, le fonds de promotion du poulet, le fonds de promotion du dindon ainsi que les fonds de pénalités.

Les membres ont également examiné le bilan et l'état de l'évolution de la situation financière et ont discuté des différentes conventions comptables utilisées en 2009 ainsi que des notes complémentaires présentées à l'état financier. Les vérificateurs externes ont fait le point sur les différents dossiers avec les membres du comité de vérification et ont répondu aux questions des membres du comité.

Denis Charrois, Côte-du-Sud
Jo Anne Cyr, Estrie
Martin Dufresne, Lanaudière



Crédits

Rapport annuel 2009

Les Éleveurs de volailles du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 250

Longueuil (Québec) J4H 4G1

Téléphone: 450 679-0530

Télécopieur: 450 679-5375

Courriel: evq@upa.qc.ca

Site Internet: www.volaillesduquebec.qc.ca

Affiliés à l'Union des producteurs agricoles

Collaboration à la rédaction des textes: **Marie Beaubien**

Design graphique: **McKay+Couture**

Photographie: **Studio Pierre Crevier**

Impression: **Sisca - solutions d'affaires**

